



Le CICB demande la fermeture de la chasse des bécassines... et la modération des chasseurs

En raison de la vague de froid persistante et des épisodes neigeux, le CICB demande aux fédérations des départements touchés par le froid de fermer la chasse des bécassines. Il appelle à une grande modération dans les zones refuges, plus au sud, où les bécassines des marais se regroupent sur des lieux de repos afin d'économiser leur énergie, et sur des lieux de nourrissage. Enfin, il demande aux bécassiniers spécialisés de cesser de prélever et de ne pas déranger les bécassines qui n'ont pas fui devant le gel ou celles qui se sont regroupées à sa limite.

En cas de froid prolongé, les bécassines des marais usent de deux stratégies alternatives, soit elles descendent vers le sud jusqu'à la limite du gel, soit elles se regroupent autour des points où l'eau reste libre. Dans un cas comme dans l'autre, elles sont extrêmement vulnérables.

Celles qui partent, rejoignent des zones inconnues d'elles où elles forment de grosses concentrations avec des bécassines plus nordiques qui ont fui précédemment devant l'arrivée du froid. Toutes sont fatiguées et sans beaucoup de défense.

Celles qui ont choisi de rester se concentrent sur les points d'eau libre où elles ne peuvent subsister qu'en se nourrissant difficilement. Outre le fait que les obliger à voler diminue leurs réserves énergétiques, elles reviennent systématiquement à leur point de départ et offrent des possibilités de chasse indignes d'un bécassinier.

Le CICB rappelle qu'il a toujours demandé l'arrêt de la chasse des bécassines dans les conditions climatiques de gel continu. La charte du CICB déclare que les adhérents doivent « s'interdire le tir sur des oiseaux en mauvaise condition ou en difficulté, tout particulièrement par temps de gel ».

Aussi bien dans les divers écrits du CICB que dans le « plan de gestion » commandé par la Commission de l'Union Européenne, il est demandé de « suspendre la chasse des bécassines en cas de gel prolongé et par une température inférieure à -5°C ».

Le CICB réitère son souhait qu'une législation nationale, avec une déclinaison départementale, ferme automatiquement la chasse des bécassines au-delà d'une certaine durée de gel ininterrompu et la limite dans les départements refuges.

Enfin, il faut rappeler qu'entre le dégel et un retour à la normale, il faut compter huit à dix jours pour que les oiseaux retrouvent le poids et l'énergie dont ils ont besoin en cette période de l'année qui ne précède que de quelques semaines leur départ en migration.

4 janvier 2010